

HUGUES PORTELLI

*Démocratie représentative,
démocratie de base
et mouvement social*

La crise latente qui paralyse le système représentatif atteint en fait l'ensemble des institutions et organisations qui fonctionnent suivant ses mécanismes, et notamment les organisations de masse, partis et syndicats.

La particularité de la crise en ce qui les concerne est de prendre des formes sensiblement nouvelles par rapport à une certaine tradition. Ce n'est pas la première fois que les partis de masse par exemple sont atteints par le bureaucratisme et que le système représentatif y dégénère. Mais traditionnellement, une telle crise se traduisait par un double phénomène : d'un côté l'apparition de nouvelles formations politiques, prétendant à un meilleur fonctionnement de ces mécanismes représentatifs, de l'autre le développement éphémère de mouvements radicaux, se réclamant de la démocratie directe ou semi-directe (tels que les conseils) et se présentant comme une alternative politique globale au système des partis. Tel n'est pas le cas cette fois. Certes, une tentative a été ébauchée de construire de nouvelles organisations de type partisan, mais elle n'a guère donné de résultat tangible et ce tant du fait du déclin des idéologies classiques que de l'aspiration générale à d'autres formes de médiation politique que celle du parti. De même, et malgré les espoirs d'une fraction de l'extrême-gauche, les structures qui se sont plus ou moins spontanément développées à la base lors des grands mouvements sociaux de 1968-1969 n'ont jamais pris comme en 1917-1920 la dimension politique du conseillisme. L'important est cependant que ce réseau d'organisations et de structures de base a réussi à se maintenir, avec des succès variables, depuis dix ans. Affectant les différents

secteurs du champ social et culturel, il présente un intérêt particulier sur le plan politique dans la mesure où il tend à remettre en cause la conception de la médiation qu'avait progressivement imposé le couple parti/syndicat sans porter pour l'instant atteinte à leur monopole de représentation institutionnelle.

C'est ce phénomène complexe de crise larvée des organisations de masse et de cohabitation avec de nouvelles formes de démocratie qui caractérise la situation actuelle même si celle-ci n'est pas aussi apparente en France que dans d'autres pays européens. Nous avons choisi d'étudier le cas de l'Italie, où ce dualisme présente les aspects les plus riches de promesses, afin de nous interroger sur les possibilités de voir se maintenir durablement, voire de se développer un tel phénomène, et surtout d'étudier dans quelle mesure la démocratie de base peut fournir un contrepoids effectif à la traditionnelle démocratie représentative, telle qu'elle fonctionne dans les organisations de masse.

Le cas italien

1. En Italie, les grands mouvements de contestation ouvrière qui se sont développés depuis 1962 et qui ont pris une forme radicale dans les années 1969-1973 ont eu pour première caractéristique d'être promus par de nouveaux protagonistes sociaux : la classe ouvrière n'était plus celle des ouvriers professionnels de l'entre-deux-guerres mais la masse des o.s. venus de l'Italie du Sud, sans qualification et sans tradition idéologique (qu'elle soit socialiste ou syndicale). De ce fait, leur révolte a échappé immédiatement à tous les rites traditionnels pour aller à l'essentiel : les conditions de travail ont été remises en cause sous toutes leurs formes : problèmes d'organisation du travail, des transports, de la santé ; la finalité même du travail a été mise en question (développement de l'absentéisme, réduction drastique de la durée du travail, etc.). Dans ce type de luttes, il est remarquable que les travailleurs n'intervenaient pas en fonction d'objectifs politiques à moyen terme (contrôle ouvrier) ou à long terme (socialisme) mais en vue de satisfactions immédiates, n'ayant pour leur part aucune confiance dans les appareils politiques ou syndicaux. Ce radicalisme explique la nouveauté des revendications démocratiques qui ont été avancées au sein même de l'entreprise : tout d'abord la désacralisation de celle-ci et de sa direction, brisant comme à la FIAT des décennies de paternalisme ; puis l'attaque aux rapports hiérarchiques : entre les catégories, en réclamant une grille unique (ouvriers-employés) et la réduction de l'éventail

des salaires ; au sein même du mouvement, en rejetant le système représentatif traditionnel (le délégué syndical et surtout l'officielle commission interne — équivalent de nos comités d'entreprise) au profit de systèmes nouveaux (assemblées générales et donc démocratie directe, puis conseils et donc démocratie de base).

Même si, depuis, les syndicats italiens ont su intelligemment récupérer un mouvement commencé sans eux (et parfois contre eux) et si la crise économique a quelque peu atténué le radicalisme initial, il n'en demeure pas moins que dans l'industrie italienne la nouvelle classe ouvrière a imposé de nouvelles formes de démocratie sur lesquelles il faut revenir plus en détail.

Soulignons d'abord un fait essentiel : désormais, dans nombre d'entreprises italiennes (et surtout les principales sociétés de l'industrie), la traditionnelle division gouvernant/gouvnés n'est plus un fait totalement acquis : le pouvoir patronal a perdu sa force mythique et ses choix sont contestés sur tous les problèmes clés (investissements, emploi, organisation du travail) par les syndicats, eux-mêmes étroitement contrôlés par leur base. Par ailleurs, au sein du monde ouvrier, le système classique de représentation n'existe plus que dans les partis et a laissé place dans le syndicat à des structures de démocratie de base (délégués, conseil) où le mandaté est constamment révocable par ses mandants, ce qui brise la tendance inévitable au bureaucratisme syndical. En luttant contre le corporatisme entretenu par l'inflation des catégories et en réunifiant les travailleurs dans des grilles uniques, les syndicats ont donné à la base le moyen de peser dans les rapports de force grâce au sentiment de son unité.

Enfin, l'un des apports essentiels de la démocratie industrielle qui a commencé à s'élaborer dans les années 1969-1973 a été sans conteste la reconnaissance d'une conflictualité permanente. A l'idée que tentait de maintenir le patronat suivant laquelle dans l'intervalle des conventions collectives la contestation devait laisser place au travail, les ouvriers italiens ont opposé une conception plus ouverte : la convention collective sanctionnant un rapport de force momentané, rien n'empêchait les travailleurs de se battre sur tous les terrains et sous les formes les plus sophistiquées (grèves articulées) pour améliorer leur condition dans l'intervalle. La démocratie conflictuelle remplaçait ainsi la trêve sociale.

2. Compte tenu de ce contexte général, il faut souligner que l'entreprise italienne a été le cadre d'une expérience démocratique d'une ampleur et d'une radicalité sans précédent : à travers les luttes

sociales, on a pu parfaitement mesurer durant ces années 1968-1973 les rapports respectifs entre *démocratie représentative*, *démocratie directe* et *démocratie de base*.

La *démocratie représentative* a été le mode d'institution que n'ont pu dépasser les partis politiques, quelles que soient leur orientation idéologique ou leur ancienneté, et qui explique la crise du militantisme politique qui a frappé la classe ouvrière italienne sur ces lieux de travail (il est symptomatique par exemple que la forte vague d'adhésions qu'a enregistrée le PCI ces années — et notamment parmi les ouvriers et employés — se soit surtout développée sur le plan territorial). De même, partout où le syndicat restait figé sur ses vieilles structures représentatives, son déclin était irrémédiable et la survivance de ce type de syndicalisme s'est cantonnée aux entreprises de petite taille où les luttes avaient été limitées ainsi qu'au monde des services (salariés extérieurs à l'industrie).

La *démocratie directe* a connu deux formes extrêmement différentes dans les années 1968-1969, où, sous l'influence des luttes étudiantes — qui en Italie n'ont jamais été coupées des luttes ouvrières durant cette période — l'assemblée des travailleurs de l'usine est un lieu de discussion, de mise au point des revendications, de décision des luttes à mener et surtout de contact entre les travailleurs des divers ateliers mais aussi entre travailleurs de l'usine et l'extérieur (travailleurs d'autres usines, étudiants, etc.). Ce type d'assemblées a une double caractéristique : son caractère spontané, inorganisé mais aussi sa nature semi-permanente. Aucun groupe n'y détient d'hégémonie et certaines assemblées comme à la FIAT se réuniront quotidiennement durant plusieurs mois.

À ce type d'assemblées ont succédé depuis 1970 des assemblées contrôlées par le syndicat qui se situent dans une perspective sensiblement différente : il s'agit cette fois d'intégrer l'assemblée dans le processus des luttes contractuelles. L'assemblée est ainsi conduite à se prononcer — avant les négociations — sur le contenu des revendications et à ratifier ou non les solutions qui découlent de ces négociations. C'est à elle également de donner son point de vue sur la démarche syndicale au niveau de la catégorie ou des problèmes de divers types que le syndicat est amené à aborder dans son activité. L'assemblée d'usine apporte donc une double garantie : elle évite le corporatisme en liant les travailleurs de l'usine aux autres travailleurs de la catégorie et elle évite le bureaucratisme en empêchant le syndicat de passer outre à l'ensemble des travailleurs puisque ce pouvoir de ratification est en fait un véritable droit de veto. Ce type de démocratie directe est plus limité, plus directif, mais il est évident

qu'en période de conflit social l'assemblée des travailleurs tend spontanément à récupérer une véritable initiative.

En quoi consiste véritablement ce que l'on a appelé la *démocratie de base* et qui s'est traduit en Italie par le mouvement des *conseils* ?

Sa caractéristique principale est d'instaurer un type de délégation non représentative qui s'appuie sur l'ensemble des travailleurs d'une unité de production. Le délégué est élu (le plus souvent sans référence politique ou syndicale) par un groupe de travailleurs « homogène » (c'est-à-dire partageant une même situation à l'intérieur du processus de production : équipe de machine, de chaîne, etc.) et son mandat est strictement impératif (d'où sa révocabilité permanente). L'ensemble des délégués forme un conseil d'usine.

Le conseil constitue donc une structure originale dans la mesure où il remplit une double fonction institutionnelle : d'une part, il est l'émanation très démocratique de la base, d'autre part il est lui-même l'instance de base de la Fédération unifiée des Syndicats, et la garantie de cette unité syndicale. Ses fonctions politiques sont fondamentales : c'est lui qui unifie sur des bases non bureaucratiques l'ensemble des travailleurs de l'usine et qui réalise une authentique démocratie ouvrière : face à la tendance constante à la hiérarchisation (tant dans les rapports avec le patronat que dans le syndicat ou l'organisation catégorielle), le conseil impose une démocratie et une participation de base entre travailleurs égaux. Enfin, le conseil est la traduction moderne du *contrôle* sur l'organisation du travail et de la production : c'est grâce à lui que la classe ouvrière peut gérer le pouvoir qu'elle a réussi à conquérir dans l'usine.

3. Il est d'ailleurs significatif que ce type de démocratie de base ait été l'instrument privilégié d'expression des mouvements sociaux qui se situaient hors de l'entreprise. Le système conseilliste a ainsi été étendu au niveau territorial, les conseils de zone fédérant les conseils d'usine d'une zone territoriale homogène (ville, zone industrielle), mais ce type d'organisation n'a eu qu'un succès inégal et le plus souvent tributaire de l'intensité des conflits sociaux. De même, à propos des luttes concernant les transports, le logement, etc., on a vu apparaître des délégués par lignes de car, des comités de quartier, qui ont joué et jouent encore (pour ce qui est des comités de quartier) un rôle de contrôle et de contestation non négligeable qui ne vise plus seulement le pouvoir patronal mais également le pouvoir local (municipalité, province, région) au niveau de sa gestion, voire certaines entreprises nationales (ce fut le cas pour l'électricité en 1974).

De la sorte, c'est un véritable réseau, extrêmement dense, de

structures de base, parfois spontanées et éphémères, parfois intégrées à des institutions classiques (qui se sont ainsi régénérées comme le syndicat) et qui constituent, aux racines de la société italienne, et surtout en période de conflits sociaux, un système de contrôle et de contestation permanente des pouvoirs établis, qu'ils soient d'autorité (patronat, administration, Eglise) ou de type représentatif (partis, syndicats). L'articulation entre ces différents niveaux est particulièrement délicate, surtout en ce qui concerne les structures représentatives, comme on le voit pour le syndicat.

Considérons en effet le cas de ce dernier. Depuis juillet 1972, les trois grandes centrales syndicales italiennes sont fédérées. Cette fédération est dotée de structures propres très variables. A la base, il s'agit des conseils et des délégués, et donc de structures unitaires et démocratiques. Au sommet, il s'agit d'une fédération d'appareils et donc de bureaucraties représentatives classiques. On comprend dès lors que les contradictions, voire les conflits, soient fréquents entre les structures de base et le sommet de la pyramide : dans les conseils, l'appartenance à telle ou telle confédération est secondaire alors qu'au sommet les dirigeants de ces confédérations (liées à tel ou tel parti politique) sont en négociation permanente : il s'agit ici de choisir en fonction de savants dosages entre partis et courants, de tenir compte des alliés que l'on compte au gouvernement, au Parlement ou ailleurs, là de choisir le meilleur délégué, le plus actif, quelle que soit son appartenance politique. Face à ces deux logiques différentes, le syndicat se trouve écartelé et son évolution depuis 1969 montre bien la nécessité pour lui de lutter en permanence pour que cette contradiction ne devienne pas division politique entre base et appareil.

4. Si l'on dresse à présent un bilan rapide de ces innovations en matière de démocratie dans l'entreprise (et de ses prolongements), on doit constater que ces innovations, si elles ont bouleversé les « relations industrielles » ainsi que la vie locale, se sont heurtées à des obstacles pour l'heure infranchissables. Ces obstacles sont de deux types.

D'une part, le corporatisme diffus de la société italienne. Le mouvement de démocratie de base s'est en effet avéré incapable de s'étendre durablement, dans le monde salarié, hors de l'industrie. Dans le secteur des services publics et privés, et donc des employés, le vieux système de représentation bureaucratifié a continué à prévaloir. Quant au monde étudiant, la nouvelle génération des années 1975 n'a pu mettre en œuvre les structures conseillistes qui

avaient été envisagées. Le système de démocratie directe (assemblées générales) a abouti à sa caricature et fini en dictature de groupuscules violents. Bref, si on ajoute à ce phénomène le fait que la crise économique a tendu à faire de la classe ouvrière employée une aristocratie sociale relative, on peut en conclure que le système conseilliste, faute d'avoir su déboucher sur la société, est resté prisonnier de son milieu originel.

Deuxième obstacle, celui de la bureaucratie politique et syndicale. La démocratie de base n'a pu franchir, dans le syndicat, le niveau de l'usine (à l'exception de la métallurgie). Quant aux partis, ils sont restés extérieurs à ce phénomène de démocratisation. L'une des raisons pour lesquelles le processus de renouveau et de contestation s'est exprimé dans les années 1969-1973 dans le syndicat et n'a pu en sortir se situe là : les partis politiques italiens n'ont pu se remettre en cause, tant au niveau de leur bureaucratisme que de leur clientélisme, et ce malgré (ou à cause de) leur structure de masse. La médiation politique (dans un pays où les partis suppléent souvent aux fonctions d'un Etat défaillant) a continué à utiliser les canaux traditionnels alors que le mouvement de démocratie de base montrait la nécessité de ce renouvellement. Plus grave, les partis se sont souvent avérés incapables d'instaurer une division du travail social et politique entre ce type de structures et le système représentatif dont ils étaient la pièce maîtresse.

5. Le résultat de ces distorsions est connu : le syndicat (dans ses deux faces, conseilliste et bureaucratique) a franchi les limites du groupe de pression pour approcher celles du parti politique et désormais les grands partis italiens sont toujours davantage paralysés entre leur clientèle patronale, leur clientèle bureaucratique et leur clientèle syndicale. Dans la division générale du travail social et politique entre Etat, patronat, syndicats et partis, ceux-ci se trouvent dans la situation la plus difficile : faute de s'être renouvelés, ils voient leurs meilleurs militants investir de préférence dans le syndicat. Certes, ils gardent leur influence clientélaire (on continue à voter et à adhérer aux partis, spécialement celui au pouvoir dans la région où l'on travaille et réside) mais une profonde crise d'identité les secoue qu'a traduit le référendum sur le financement des partis politiques (où 43 % des Italiens ont voté contre ce financement).

Cette défiance générale envers des organisations bureaucratiques explique que, hors de l'entreprise, là où ni les conseils ni les structures de base ne peuvent agir, c'est-à-dire sur le terrain de la politique

nationale, certains optent pour des formes de lutte qui tiennent compte également de l'affaiblissement des luttes sociales.

L'une des réponses, comme on l'a vu plus haut, est la démocratie directe. Face à la paralysie des partis, à leur unanimité, la démocratie directe serait le moyen de briser, comme ce fut le cas en 1968 dans les entreprises face à la fossilisation du syndicat, le carcan de la représentation classique en appelant à l'initiative populaire. Outre le succès de ce type de démarche, qui permet par ses mécanismes de mise en œuvre une mobilisation populaire, il faut souligner à quel point, en Italie, il s'est développé en dehors et même souvent contre les partis politiques. Si l'on excepte le cas du référendum sur le divorce, promu par la droite démocrate-chrétienne et fasciste, on notera que les autres référendums, acceptés ou non par la Cour constitutionnelle, ont été proposés et défendus par des groupes (parti radical, extrême-gauche) qui ne sont que faiblement représentés au Parlement, un Parlement qui leur sert uniquement de tribune, voire qu'ils tournent en dérision (comme le Parti radical). De surcroît, il s'agissait chaque fois de remettre en cause des lois votées par les grands partis (y compris ceux de gauche), voire de contester leur fonctionnement (comme lors du référendum sur le financement des partis). La démocratie directe était utilisée directement pour remettre en question le système représentatif et ses effets, tant au niveau de l'État que des organisations politiques. Il semble en tout cas que les partis ne soient pas disposés à réagir de la même façon que le syndicat en 1969 puisque leur objectif commun est désormais de limiter au maximum le recours à ce mécanisme constitutionnel.

Cela dit, la myopie des partis italiens risque de s'avérer particulièrement dangereuse. N'oublions pas en effet — même si nous ne pouvons ici que le mentionner — qu'une autre forme (minoritaire mais destructrice) de contestation de la démocratie représentative et de rejet radical tant du parti que du syndicat reste le terrorisme. Il est inévitable que face à une telle paralysie de la médiation sociale et politique hors de l'entreprise certains militants déçus de l'extrême-gauche se soient tournés vers l'action directe. Une telle attitude ne peut bien entendu qu'aboutir à une dégradation accélérée du système représentatif — par le développement de structures de pure autorité — mais elle est également le symptôme le plus grave de la crise des organisations de masse traditionnelles et de leur inadaptation.

Une remise en cause nécessaire

6. L'exemple italien montre combien, dans un pays où les expériences de renouvellement démocratique ont été poussées bien plus avant que dans le reste de l'Europe, les différentes tentatives sont la preuve tant du retard des institutions traditionnelles que de l'impossibilité pour d'autres formes de démocratie de se substituer totalement à elles.

Si l'on reste dans l'exemple de l'entreprise, on peut constater que le système d'assemblées générales n'a pas pu durer plus de quatre mois (c'était à la FIAT) dans une même usine. De même, le système des conseils n'a pu survivre aux périodes de luttes que dans la mesure où le syndicat le récupérait pour en faire l'instrument de sa rénovation. Il est évident que la démonstration est encore plus nette au niveau de l'Etat.

Tout démontre en effet qu'en dehors des périodes de forte mobilisation collective, la démocratie de base — et *a fortiori* la démocratie directe — ne peut jouer de rôle moteur. A l'inverse, et l'exemple italien le démontre amplement, sans l'aiguillon et le contrepoids de ces structures et interventions nouvelles, le système représentatif se sclérose, dégénère en gestion du corporatisme et du clientélisme. Le problème devient encore plus aigu lorsque des projets politiques différents s'opposent à travers ces différentes formes de médiation ; lorsque, comme c'est le cas en Italie, démocratie directe et démocratie représentative s'opposent.

En fait, ce type d'opposition prouve surtout à quel point les institutions représentatives n'ont pas compris — ou n'ont pas voulu comprendre — la spécificité de ces nouvelles formes de démocratie.

Prenons par exemple le cas d'un parti de masse. Ce parti, comme l'expliquait lumineusement Michels, a intégré le système classique de représentation en y ajoutant une tendance constante à la bureaucratisation et à l'oligarchie. Il sera d'autant moins enclin à l'auto-critique et à l'acceptation de sa contestation par la « base » qu'il est porteur d'une idéologie-projet qui justifie le pouvoir de ses dirigeants (les partis communistes constituant un cas extrême).

Or ces partis n'agissent, lorsqu'ils se trouvent face à des mouvements issus de la « base » qu'en essayant de les contrôler ou de les faire disparaître. Ce n'est que si le rapport de force n'est pas infléchi qu'ils en arrivent à composer avec eux. Le problème est donc là : il s'agit aujourd'hui de démontrer aux partis de masse, qui n'ont pas su évoluer sensiblement depuis un siècle, que le contexte qui leur a donné naissance a changé et que la structure du parti traditionnel est totalement inadaptée aux conditions nouvelles. Le parti politique doit

apprendre à cohabiter avec ces nouvelles formes d'expression et ne plus prétendre à représenter l'intégralité des aspirations du corps social.

7. Quelle cohabitation serait possible ? Tout d'abord, une cohabitation qui se fonde sur une limitation fondamentale de la fonction des partis. La crise de certaines idéologies (et notamment de toutes celles qui ont hérité du marxisme) est avant tout la démonstration de l'incapacité des partis qui les véhiculent à être, à eux seuls, l'instrument du changement social et d'une transformation culturelle et politique fondamentale de la société. Plus précisément, elle est crise du principal support culturel de cette prétention au monopole de la représentation d'un groupe social dont le destin historique sera d'autant plus magnifié qu'il est aussi celui de son parti représentant. Dans la mesure où ce mythe a perdu sa capacité mobilisatrice, une grande partie des fonctions représentatives du parti perd sa légitimité. Ainsi s'explique notamment la perte de crédibilité des organisations traditionnelles, une perte de crédibilité dont tout démontre qu'elle ne peut que s'aggraver.

Le problème est donc pour les partis politiques — en fait pour ceux qui se réclament des classes populaires —, de redevenir des organes de réflexion et de proposition adaptés au nouveau contexte historique et de définir une nouvelle forme d'intervention dans la société. Cette forme d'intervention devra tenir compte d'une double évolution fondamentale : d'une part celle des mandants traditionnels qui, sous l'effet d'une progression générale du niveau culturel moyen, n'ont plus besoin de la sollicitude paternelle avec laquelle les partis leur ont toujours suggéré comportements et réflexion ; d'autre part celle de la structure générale des moyens de communication sociale (audio-visuel, informatisation) qui rendent totalement périmés les langages et discours politiques. Cette autocritique et cette nouvelle définition ne sont guère faciles et peuvent aboutir à des effets imprévus.

Le risque le plus grand serait un repli sur des conceptions purement libérales : le parti gérant sa clientèle électorale et formant le personnel de la classe politique tandis qu'il laisserait aux groupes de pression — et pour ce qui est de la base aux associations — le soin d'exprimer avec pondération besoins et aspirations nouvelles. Il s'agit au contraire de proposer aux forces politiques une conception plus dynamique de cette complémentarité entre les différentes formes de médiation. Un exemple l'illustrera.

Lorsque le Parti communiste italien a étendu son pouvoir local aux régions du centre de la péninsule et notamment dans les grandes villes, il a systématiquement doté les cités d'une structure décen-

tralisée, le conseil de quartier, afin de permettre une participation des citoyens à la gestion communale. En fait le conseil de quartier est rapidement devenu un instrument d'enregistrement passif (et peu fréquenté) de la gestion des municipalités communistes. Tout différent est le cas des comités de quartier. Ceux-ci, apparus spontanément à propos d'un problème social concret (logement, transports, santé, etc.), ont été souvent le véhicule de mouvements urbains parfois radicaux, souvent efficaces (autoréduction des tarifs, occupation de logements, etc.) qui ont obligé les Pouvoirs publics et les partis à prendre position et agir rapidement. D'un côté donc, une structure institutionnalisée et impuissante, de l'autre un instrument plus ou moins formel mais préférant s'autodissoudre plutôt que de se scléroser.

De même, si l'on prend cette fois le cadre de l'entreprise, on ne peut comparer les conseils d'usine tels qu'ils se sont développés en 1969 dans les luttes ouvrières et tels que les travailleurs les ont imposés jusqu'aux bureaucraties syndicales et les conseils de gestion, que la gauche italienne voulait légaliser en 1945 afin d'en faire le moyen du ralliement de la classe ouvrière à la reconstruction économique et à un nouveau productivisme.

Bref, au-delà du débat sur la nature de la démocratie de base (étant entendu que le même type de question se pose pour la démocratie directe), la question est de savoir si les organisations représentatives traditionnelles accepteront de renoncer à un contrôle politico-administratif sur tous les mouvements qui se développent à la base et si, au contraire, elles laisseront de tels mouvements s'auto-organiser et exercer un contrôle permanent sur leurs orientations et sur leurs actes.

8. Il faut bien reconnaître qu'une telle attitude apparaît encore bien utopique en France et ce pour deux raisons fort simples : les organisations représentatives et les expériences de démocratie de base y sont encore extrêmement faibles, mais surtout partis et syndicats, malgré leur faiblesse, restent traditionnellement imperméables à tout mouvement d'en bas qui remettrait en cause leur monopole de médiation politique.

C'est qu'en France, comme l'ont fort bien souligné Pierre Grémion ou Michel Crozier, l'homme politique, le notable, est d'abord agent de l'Etat avant d'être représentant de tel ou tel groupe de citoyens. L'Etat, accaparant et centralisant les médiations et prestations de toutes sortes, ne laisse aucune autonomie aux organisations « représentatives » et notamment aux partis : ceux-ci sont avant tout des associations, plus ou moins structurées, de notables. Le parti de

masse à l'européenne y est ignoré, si l'on excepte le cas du Parti communiste — parti-contre-Etat —, aucun parti ne groupe un nombre suffisant d'adhérents et surtout de militants pour prétendre assurer une véritable représentation, c'est-à-dire une médiation qui dépasse les milliers d'élus institutionnels situés aux différents échelons du système politique.

On comprend donc d'autant plus mal pourquoi les partis français — mais la remarque vaut pour les syndicats — adoptent une attitude aussi méfiante envers tout mouvement venu du bas, comme ce fut le cas par exemple en 1968. C'est que ces partis reflètent, dans leur rapport avec la démocratie de base (associationnisme compris) l'attitude de l'Etat : toute structure de base autonome est par essence dangereuse, il faut donc limiter son influence et si possible la contrôler par divers moyens (entrisme, courroie de transmission, etc.).

Cette attitude négative a été renforcée par les idéologies qui ont régné dans les partis et syndicats français depuis un siècle. Qu'il s'agisse du jacobinisme (radical, socialiste ou léniniste) pour les partis, du syndicalisme révolutionnaire pour les syndicats, chacun a légitimé le monopole de l'organisation contre tout mouvement d'en bas. C'est ce qui explique que même en juin 1936 ou mai 1968, au plus fort du spontanéisme et de la pression populaire, aucun mouvement conseiliste ne se soit développé. Les « comités d'action, d'occupation », sont restés marginaux et éphémères.

Ce n'est que depuis quelques années (avec l'exemple de Lip), à l'occasion de conflits locaux, que des structures de bases ont pu apparaître dans des entreprises ou des régions pour pallier la carence des organisations traditionnelles. Il semble qu'il s'agisse d'une tendance irréversible mais il sera extrêmement difficile d'aller à contre-courant d'une tradition séculaire qui a façonné des générations de militants et de notables.

Le problème est d'autant plus difficile qu'un tel changement est de nature sociale et culturelle, qu'il ne se décrète pas, mais dépend tant d'une prise de conscience des structures traditionnelles que d'une initiative collective systématique à l'occasion de chaque question concrète. Car si des règles législatives ou des règlements de parti peuvent faciliter une évolution en supprimant tel ou tel obstacle, ils ne peuvent ni ne doivent se substituer à ce qui doit être un mouvement social d'envergure, un mouvement essentiellement politique.

C'est donc avant tout des luttes menées dans les partis, dans les syndicats mais aussi hors d'eux, à la base, que dépend le développement de nouvelles formes d'initiative et de participation démocratiques dont chacun sent aujourd'hui l'impérieuse nécessité.